



Assemblée générale

Distr. générale
23 septembre 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Douzième session
Genève, 3-14 octobre 2011

Résumé établi par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme conformément au paragraphe 15 c) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme

Timor-Leste

Rectificatif

Paragraphe 52

La deuxième phrase *doit se lire*

Ils notent toutefois que le Gouvernement reconnaît le portugais comme langue officielle des institutions publiques et de l'enseignement et notent également que le Gouvernement n'applique pas de politique visant à protéger les langues originaires, mais parmi ces langues figurent des langues autochtones qui sont menacées.
